

07-04-2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 7 avril 2025 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

41-2025

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 17 mars 2025
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Cercle de Fermières
7. Invitations
 - a) Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia
 - b) Ville d'Amqui
8. Demandes diverses
 - a) Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
 9. Abolition du programme RénoRégion
10. Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien du réseau local (ERL)
11. Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 266
12. Adoption du règlement numéro 266 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 163-04 ainsi que le règlement de construction numéro 166-04
13. Camping - Annexe A – Année 2025
14. Rapport d'inspection municipale 2024
15. Consommation d'eau potable – Mars 2025
16. Suivi - Représentants des dossiers
17. Prochaine réunion régulière du conseil – 5 mai 2025
18. Questions de l'assemblée
19. Levée de la réunion

42-2025

Adoption du procès-verbal

Proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 17 mars 2025 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Il est également constaté, après vérification, que la facture du Dépanneur R. Berger, #4061286, inscrite au montant de 95,98\$ et autorisée par la résolution 112-2024 figurant dans le procès-verbal du 8 juillet 2024 comporte une erreur. Le montant réel de cette facture est de 116,35\$.

43-2025

Adoption des comptes

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Hydro-Qc	Camping	637902978904	143.12
Hydro-Qc	Champ d'épuration	666702889703	32.82
Hydro-Qc	Station pompage	628003259803	113.86
Hydro-Qc	CPÉSTP	664902898926	291.58
Julie Bérubé	Change pour carnaval 2024	---	5 000.00
H2Lab	Analyse de plomb aqueduc	117798	909.40
Hydro-Qc	Éclairage public	627102943414	217.83
Anne Poirier	Hon. 15 au 31 juillet (9 fois)		810.00
Hydro-Qc	2 ^e compteur (CPÉSTP)	619003342420	122.22
Hydro-Qc	HV	693702649638	648.23
Hydro-Qc	Champ d'épuration	632502291898	151.23
Hydro-Qc	Système de pompage	693702649639	397.01
Hydro-Qc	Station pompage	693702649640	425.47
Hydro-Qc	Surface multisport	664902951918	191.35
SAAQ	Immat. camion et tracteur	---	663.91

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA #22)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Petro-Canada	Essence camion	19530	76.72
Dollarama	Produits alimentaires	9898	50.80
Petro-Canada	Essence camion	629	55.00
Dollarama	Produits nettoyants	8356	12.93
Maxi	Produits divers	5200	40.33
Postes Canada	Médiaposte	Budget	37.92
Postes Canada	Médiaposte	Correction	36.79
Pénalité	Retard	---	4.59
Petro-Canada	Essence camion	55573	63.01
Dollarama	Articles nettoyages	7984	62.95
Petro-Canada	Essence camion	17384	47.01
Petro-Canada	Essence camion	31010	68.00

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA #23)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Équipement Belzile	Piles	31 123 230	16.63
Bureau en gros	Fournitures bureau	081538	331.06
Petro-Canada	Essence camion	436 884	101.00
Dollarama	Matériels HV	116	10.06
Amazon	Abonn. annuel prime	---	125.32

COMPTES NON PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
ADMQ	Tournée de zone 2025	21844	---	448.40
Air liquide	Loc. bouteille soudeuse	78631352	---	33.15
Buropro citation	Photocopie au 25 mars 25	104495	---	105.19
Cain Lamarre	Constat d'infraction SQ	40-268169	---	224.20
Quincaillerie Sayabec	Matériels HV	758	90.34	204.46
	Matériels HV	791	34.46	
	Ventilateur eaux usées	816	45.98	
	Matériels garage	842	10.70	
	Disjoncteur eaux usées	862	22.98	
Duguay méc. gén.	Matériels divers	25457	---	17.83

Ent. C. Gauvin	Creuser fossés (chemin eaux usées)	715	---	862.31
Ent. L. Michaud	Déneigement 5/6	58746	25 294.50	27 575.87
	Creusage de fossés (fonte des neiges)	59560	2 281.37	
Dépanneur R. Berger	Produit alimentaire	7459525	5.79	17.37
		7459541	5.79	
		7464188	5.79	
Équipement Belzile	Entretien garage	41015046	3.32	1 537.51
	Laser rotatif (aqueduc, égout, voirie)	31123610	1 534.19	
H2 Lab	Analyses eau potable	125118	432.31	722.91
	Analyses eaux usées	125242	290.60	
Pel. Bioénergie	Mars 2025	166	---	3 209.72
Régie bâtiment	Frais ann. (monte-personne)	AS-8CD8BE	---	99.88
Telus	Cellulaires mars 2025	25032025	---	86.00
Marchés Tradition	Produit ménager HV	3771	---	4.82
BMR Amqui	Entretien HV	68 103	---	39.40

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

44-2025

Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que Jean-Paul Bélanger, maire, représente la Municipalité lors de l'AGA de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia, qui se tiendra le 14 avril prochain à Amqui. La municipalité s'engage à payer les frais de déplacement.

45-2025

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ dans le cadre de la *Marche pour l'Alzheimer 2025* à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent afin de les aider financièrement.

46-2025

Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien du réseau local (ERL)

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas doit présenter un compte-rendu des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL) pour l'année 2024.

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2024 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes:

Dépenses de fonctionnement

Entretien d'hiver:	53 132.69
Entretien d'été	
- Système de sécurité:	9 174.06
- Chaussées pavées - entretien préventif:	5 004.50
- Chaussées pavées - entretien palliatif:	0.00
- Chaussées gravier - entretien préventif:	46 079.19
- Chaussées gravier - entretien palliatif:	48 127.54
- Système de drainage:	209.48
- Abords de routes:	8 031.66

Dépenses d'investissement

Entretien d'hiver:	0.00
Entretien d'été:	13 144.37

TOTAL DES DÉPENSES: **182 903.51**

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

- **Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 266**

Lors de cette réunion, il y a assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 266 modifiant le règlement des permis et certificats ainsi que le règlement de construction. Les citoyens présents consultent ledit règlement disponible sur place.

47-2025

Tarification du camping Monts Notre-Dame de Saint-Cléophas **Annexe A – Année 2025**

Considérant que l'annexe A inclut dans le règlement numéro 258 concernant le camping Monts Notre-Dame doit être adopté toutes les années;

Considérant que ladite annexe A comprend la tarification annuelle pour les locations de terrain ainsi que l'entreposage hivernal;

Par conséquent, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas établisse les tarifs de location du camping pour la saison 2025 tel que spécifié dans l'Annexe A joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Annexe A – Année 2025

Service	Jour	Semaine	Mois	Demi-saison	Saison
---------	------	---------	------	-------------	--------

Terrains non desservis	25.00\$	150.00\$	250.00\$	450.00\$	800.00\$
Eau, égout et électricité 30 ampères	40.00\$	250.00\$	350.00\$	550.00\$	950.00\$
Eau, égout et électricité 50 ampères	40.00\$	250.00\$	350.00\$	550.00\$	950.00\$

PRÉ-SAISON: Montant à payer par semaine	Non desservis	Aucune location
	30 ampères	100\$
	50 ampères	100\$

POST-SAISON: Montant à payer par semaine	Non desservis	100\$
	30 ampères	100\$
	50 ampères	100\$

Entreposage hivernal:	250\$
-----------------------	-------

48-2025

Dépôt du rapport d'inspection municipale 2024

Considérant que monsieur Jocelyn Couturier, inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC de La Matapédia a déposé le rapport d'inspection municipal des permis et certificats pour l'année 2024 en date du 21 mars dernier;

Par conséquent, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose ledit rapport en cette réunion. Le document est disponible pour consultation au bureau municipal.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – MARS 2025
537 litres/jour/résidence en moyenne
0.50 m³/jour/branchement en moyenne (arrondi)

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

- Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent.

49-2025

Demande d'aide financière au Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) - Volet 2 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le programme municipal de mise aux normes des installations individuelles de traitement des eaux usées

Considérant l'intérêt de la Municipalité de Saint-Cléophas de mettre en place un programme municipal visant à accompagner les propriétaires de résidences principales dont les installations individuelles de traitement des eaux usées ne sont pas conformes aux normes environnementales et réglementaires en vigueur;

Considérant l'existence du *Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) - Volet 2* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offrant un soutien financier aux municipalités de moins de 6 500 habitants pour la mise en œuvre de tels programmes;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la préparation, au dépôt et au suivi de la demande d'aide financière ainsi qu'à la mise en œuvre du programme municipal;

Par conséquent, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité par le conseil municipal:

1. D'adopter le programme municipal d'aide financière pour la mise aux normes des installations individuelles de traitement des eaux usées conçu pour répondre aux objectifs et aux critères d'admissibilité du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – Volet 2;
2. De déposer une demande d'aide auprès MAMH dans le cadre du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) - Volet 2, afin d'obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre dudit programme municipal;
3. De mandater la directrice générale de la Municipalité de Saint-Cléophas afin d'accomplir toutes les actions et de signer tous les documents nécessaires à la préparation, au dépôt et au suivi de cette demande d'aide financière, conformément aux exigences du guide du PUIT - Volet 2, incluant notamment:
 - Mener à bien le programme municipal d'accompagnement des propriétaires et le programme municipal de soutien financier;
 - Recueillir tous les renseignements techniques et administratifs exigés (preuves de non-conformité, fiches descriptives, coordonnées des propriétaires, etc.);
 - La planification, la convocation et la tenue d'une assemblée publique d'information à l'intention des citoyens dont les installations individuelles de traitement des eaux usées sont identifiées comme non conformes, afin de leur présenter le plan d'action de la municipalité, les détails du programme municipal d'aide financière et recueillir leur intérêt à participer au projet, si cela est requis ou jugé nécessaire selon le guide et pour la bonne information des citoyens.
 - Le lancement et la gestion d'un appel d'offres public, conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité, pour la réalisation des études géotechniques nécessaires à l'évaluation des sites et à la planification des travaux de mise aux normes;

- La sélection du consultant et/ou de la firme spécialisée en études géotechniques et l'autorisation de la signature du contrat y afférent, le cas échéant, selon les besoins identifiés et conformément aux procédures établies;
 - La préparation, la compilation et la transmission de tous les documents, formulaires et informations requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme PUIT - Volet 2, y compris le programme municipal d'aide financière et les résultats des études géotechniques si celles-ci sont exigées;
 - D'agir à titre de personne responsable pour toute communication avec le MAMH concernant cette demande d'aide financière et de toute firme professionnelle impliquée;
 - De poser tous les gestes nécessaires à la bonne réalisation du projet, en adaptant les démarches à l'avancement du dossier et en intégrant l'aide externe si nécessaire;
4. Que la municipalité s'engage à respecter toutes les exigences du guide du programme – volet 2, incluant la conformité technique des unités proposées, les modalités de gestion du projet, ainsi que la reddition de comptes exigée;
 5. Que la présente résolution tienne lieu d'autorisation formelle au dépôt de la demande et à la poursuite du projet par la direction générale.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal
5 mai 2025 à 19h30

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil ont répondu, du mieux de leur connaissance, à toutes les questions. Aucune résolution n'est nécessaire.

50-2025

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures quinze minutes (20h15).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref-trés.